Pour le directeur du pôle-emploi belge, Gregor Chapelle, l'interdiction du voile dans les services publics bruxellois est une discrimination à l'embauche

24/08/2018 à 15h18

La STIB devrait-elle par exemple accepter le port du voile parmi son personnel? La question a été posée récemment au parlement par Céline Delforge, députée bruxelloise Ecolo. Et pour Pascal Smet, ministre de la mobilité, la réponse est clairement non. Actuellement, à la Stib, aucune femme ne porte le voile, ni dans les véhicules, ni aux guichets, ni dans les bureaux. Le règlement intérieur exige en effet la neutralité du personnel. (…)

Mais cette neutralité généralement affichée dans les entreprises constitue-t-elle une forme de discrimination à l'embauche? La loi ne le dit pas. Mais pour Gregor Chapelle, le directeur d'Actiris, la réponse est clairement oui : quand on est une jeune femme d'origine étrangère qui porte le voile, oui il est plus difficile de trouver un emploi.

www.rtbf.be

(Merci au Phare des Faits-Divers)